



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 – Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

0647

N°/Réf. /FGF

13 OCT 2026

Conakry, le.....20....

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT(E)S
ET SECRETAIRES GENERAUX DES CLUBS
ET ASSOCIATIONS MEMBRES STATUTAIRES
DE LA FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBALL

OBJET : Convocation formelle et transmission des documents
de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Élective
du 27 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux,

Dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Élective de la Fédération Guinéenne de Football (FGF), prévue le **mardi 27 octobre 2026 à l'Hôtel Riviera Royal de Conakry**, nous avons l'honneur, par la présente, de vous convoquer formellement à prendre part aux travaux de ladite Assemblée Générale, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires applicables.

À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 32, alinéa 3, des Statuts de la FGF, ainsi que de l'article 14 du Code électoral de la FGF, nous vous transmettons, en pièces jointes, les documents nécessaires à la tenue de cette Assemblée Générale, à savoir :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Élective ;
2. Les listes définitives des candidatures retenues pour l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Comité Exécutif de la FGF ;
3. Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale ;
4. Le programme détaillé de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Élective.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la participation effective de chaque Membre statutaire aux travaux de cette importante échéance de la vie institutionnelle de notre association nationale.



orange™

Chaque Membre statutaire devra être représenté par un représentant dûment mandaté et habilité à voter.

Le mandat, accompagné de deux (2) photos d'identité sur fond blanc, devra parvenir au Secrétariat de la FGF et y être enregistré au plus tard le 20 octobre 2026.

En conséquence, nous vous saurions gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance ainsi que de l'ensemble des documents qui y sont joints.

Comptant sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour garantir le bon déroulement de cette Assemblée Générale, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux, l'expression de notre parfaite considération.

Cc :

- ✓ FIFA
- ✓ CAF

Ibrahima BARRY
SECRETAIRE GENERAL

